



Sainte Clotilde, le 21 août 2018

Nos Réf : AD / LMN / 2018.08.12

Objet : Informations relatives
aux championnats

**Mesdames les Présidentes de club,
Messieurs les Présidents de club.**

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,

Afin d'assurer le bon déroulement de la saison sportive 2018/2019, nous vous avons transmis les Règlements Sportifs Généraux de la LRBB actualisés et votés lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2018 et vous trouverez ci-dessous quelques rappels utiles de début de saison :

1) Les calendriers, résultats et classements par division :

Ils sont consultables via le logiciel FBI de votre club ou à partir du site de la FFBB :

<http://www.ffbb.com/> - Onglets « Compétitions »-« Championnats Régionaux (REU) ou Départementaux (0974)».

En cas de perte de vos codes ou de problème de connexion à FBI, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Ligue.

Pour rappel :

- la saisie des résultats sur FBI s'effectue **au plus tard à 08h00 le lundi suivant le week-end des rencontres.**
- l'envoi des feuilles de match pour les clubs du Sud (de Trois Bassins à Saint Joseph) se fait à l'adresse suivante :

**CREPS de la Plaine des Cafres
A l'attention de la LRBB
27^{ème} km – Bourg Murat
97418 LA PLAINEDES CAFRES**

Pour les clubs de l'Est, du Nord et de l'Ouest (jusqu'à Saint Paul), l'envoi se fait au siège de la Ligue :

**Ligue Régionale de Basket -Ball
Maison des Sports
1 route Digue
97490 SAINTE CLOTILDE**

Les feuilles doivent **être postées au plus tard dans la journée du lundi suivant le week-end des rencontres ou déposées à la Ligue ou au CREPS au plus tard le mercredi suivant les rencontres.**

Les demandes de dérogations d'horaire et/ou de date :

Elles doivent être saisies directement via FBI par le club demandeur ; le club adverse accepte ou refuse cette demande et la Commission Sportive, en dernière instance, valide ou refuse la dérogation.

Pour rappel, toute rencontre sujet à dérogation doit être jouée avant la date officielle de la rencontre. La demande sur FBI doit être effectuée au moins 3 jours avant la date fixée de la dérogation.

Exemple : rencontre initialement prévue pour le samedi 10 – dérogation effectuée* pour jouer le jeudi 8 ; demande sur FBI à effectuer au plus tard le lundi 5.
(*effectuée ET acceptée pour motif recevable : se référer à l'article 14 des RSG).

2) Changement de salle

Il doit être effectué via FBI afin que le club adverse prenne en compte cette information mais ne peut être refusé par celui-ci.

3) Changement en semaine

Pour une rencontre reportée en semaine, l'indemnité des officiels sera majorée de 10€.

4) Participation

Pour prendre part aux rencontres de Championnats, Trophées Coupe de France et Coupe de la Réunion, tous joueurs, officiels et le délégué de club doivent être régulièrement qualifiés et inscrits sur la feuille de marque avant le début de la rencontre.

La procédure relative aux Chartes d'engagements en NM3 et NF3 a évolué, se référer à l'article 2.3 des RSG de la LRBB.

5) Listes des joueurs brûlés et des équipes personnalisées :

Ces listes devront obligatoirement parvenir à la Commission Sportive de la Ligue avant le début des championnats et du Trophée Coupe de France pour les clubs ayant engagé plus d'une équipe.

- Se reporter à l'article 434.7 « Brûlage » des Règlements Généraux de la FFBB pour plus de précisions.
- Une pénalité financière sera appliquée tant que la ou les listes ne seront pas parvenues à la Commission Sportive.

6) Pénalités financières:

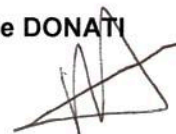
- Envoi tardif de la feuille de marque : 70€
- Non enregistrement des résultats sur FBI : 50€
- Non transmission des listes des brûlés ou personnalisées : 50€
- Licence manquante Seniors : 26€
- Licence manquante Jeunes : 11€
- Forfait général avant le début du championnat : 150€
- Forfait lors d'une rencontre du Trophée Régional Coupe de France : 170€
- Equipe déclarant forfait en championnat ou Coupe de la Réunion : 150€

7) Traitement des :

- Réserves par la Commission Sportive
- Réclamations par la Commission Régionale des Officiels
- Dossiers de discipline par la Commission de Discipline
- Joueurs et joueuses étrangères par la Commission Qualifications
- Entraîneurs par la Commission Technique

En espérant que ces rappels vous permettront de débiter au mieux vos championnats respectifs, je vous prie d'agr er, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sinc eres salutations.

Antoine DONATI



Pr sident Commission Sportive